



COMMUNE DE SAINT JEAN LE VIEUX
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'AIN
ARRONDISSEMENT NANTUA
CANTON de PONT D'AIN

Date de la convocation : 02/07/2026

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au conseil municipal : 19

En exercice : 19

Présents : 14

Qui ont pris part à la délibération : 19

Séance du 9 juillet 2026

L'an deux mil vingt-six, le neuf juillet 2026

à dix-neuf heures

Présents : Mrs Bernard MAROQUENNE, Sylvain MONNET, Vincent BOUGUET, Jérôme BLANCHARD, Florent BULLIFFON, Denis MOLLARD, Stéphane MEUNIER, Xavier BUTTARD
Mmes Martine JACQUET, Ruby BAJARD, Stéphanie VEUILLET, Julie FRESIL CHENU, Sylvie DARME FRITZ, Stéphany THIEN

Excusés : Mrs David MUGNIER, Nicolas ALBERTINI
Mme Françoise JOURDAIN, Angélique WLOSIK, Maud BESSARD MORANDAS,

Pouvoirs : Mr David MUGNIER donne pouvoir à Mme Sylvie DARME FRITZ
Mr Nicolas ALBERTINI donne pouvoir à Mr Vincent BOUGUET
Mme Françoise JOURDAIN donne pouvoir à Mr Sylvain MONNET
Mme Angélique WLOSIK donne pouvoir à Mme Julie FRESIL-CHENU
Mme Maud BESSARD MORANDAS donne pouvoir à Mr Bernard MAROQUENNE

Mr Jérôme BLANCHARD est nommé secrétaire de séance.

**2- VALIDATION DU DEVIS : RENOVATION DE LA CHAUSSEE CHEMIN DU
GRENET SUR UNE LONGUEUR D'ENVIRON 100 METRES DEPUIS LE
CARREFOUR RD12**

Mr Monnet (Adjoint à la voirie) a fait état de la chaussée chemin du Grenet en mauvais état. Il a été essayé d'utiliser la technique de point à temps qui ne s'est pas avérée concluante. De plus, chaque année la course cycliste d'Hauterive organisée par l'Amicale cycliste de Saint Jean passe par ce chemin et l'an dernier la course n'a pas eu lieu compte tenu des travaux d'assainissement et de voirie.

Il est proposé la rénovation du chemin pour que la course cycliste puisse se dérouler dans les meilleures conditions et que les administrés qui empruntent cet axe puisse être en sécurité.

Plusieurs entreprises ont été sollicitées EUROVIA, SOCATRA 16 248€ T.T.C, COLAS 16811.28€ T.T.C + 4 424 par C.C

Il est proposé de retenir l'entreprise EUROVIA pour un montant de 13 788€ TTC
Les crédits de cette dépense est inscrite à l'opération 403 voirie au budget principal 2026.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **VALIDE** le devis de l'entreprise EUROVIA pour un montant de 13 788€ T.T.C
- **DIT** que les crédits sont inscrits à l'opération 403 voirie du BP 2026
- **AUTORISE** M. le Maire à signer le devis

- La présente délibération deviendra exécutoire à compter de sa transmission à Madame la Sous-Préfète de Nantua.

Fait en séance les jour, mois et an susdits,

Copie certifiée conforme au registre

Le Maire,


Bernard MAROQUENNE